

Cercle 146^e Tours Silence

bulletin n° 79

mardi 28 avril 2020

AU-DELA DU COVID-19, EXIGEONS UN ACCUEIL SANS FRONTIÈRES

Tours a-t-il retrouvé Saint Martin ?

Personne ne doit jamais être sans abri, sans nourriture et sans soins. C'est la loi, pour tous et de lourdes sanctions sont prévues en cas de violation de ces "libertés fondamentales". Pourtant, en Touraine, l'application de cette Loi est difficile. Depuis plus de 15 ans, les services publics et leurs sous-traitants prestataires n'obtiennent pas les moyens pour appliquer les lois et, tous les jours, 50 à 100 personnes restent à la rue à la merci de tous les dangers.

« Il est une loi avant toutes les lois, la loi absolue qui est la loi des lois : pour venir en aide à un humain, sans toit, sans pain, sans soins, il faut savoir braver les lois... » Abbé Pierre

Les citoyens se mobilisent depuis plus de 20 ans

De grandes ONG s'engagent : en 2019, le Secours Catholique dénonce les drames de la pauvreté et propose dans son rapport annuel de changer de regard sur les migrants ; et depuis plus de 20 ans, Emmaüs Touraine soutient financièrement l'accueil des migrants avec le travail de ses compagnons et prolonge cette action, depuis 10 ans, avec Emmaüs 100 pour Un qui loge maintenant douze familles et procure le statut de Compagnon à chaque père de famille qui travaille dans des Organismes d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires (OACAS)

Depuis 10 ans, le Diocèse réalise une coordination pour l'accueil des migrants et tente de mobiliser les trois niveaux associatifs concernés (prestataires de services publics, ONG caritatives, organisations militantes).

Aujourd'hui l'Archevêque de Tours implore Saint Martin, patron du diocèse et de la ville, comme témoin de la charité et de la miséricorde, pour qu'il nous ouvre la route de l'espérance.

Depuis 1997, avec la création de Chrétiens-Migrants, un large mouvement social militant de citoyens pour l'accueil, la protection et l'insertion des migrants, couvrant tout le département et agissant sans relâche s'est progressivement constitué pour réaliser, à la place des services sociaux, un "Accueil Sans Frontières en Touraine" des migrants et des sans-abris abandonnés par eux. En 2020 ce mouvement mobi-

lise, de près ou de loin, 107 associations, 15 réseaux et 4.000 bénévoles.

Depuis plus de 20 ans, une "bénévole remarquable", permanente de Chrétiens-Migrants, Rose-Marie Merceron, travaillait inlassablement chaque jour pour accueillir les migrants. Elle avait acquis une renommée internationale. A son décès, en février de cette année près de 800 personnes se sont rassemblées pour lui rendre un hommage grandiose et le député de la circonscription a demandé que son nom soit donné à une rue du quartier.

Progressivement, des bénévoles permanents sans-papiers sont devenus indispensables au fonctionnement des associations militantes qui fournissant, gratuitement et sans subventions, les services d'hébergement, nourriture et soins aux sans-abri que devraient dispenser les services publics. Ce sont eux non payés, non hébergés, qui sont de véritables "esclaves modernes" indirects de ces pouvoirs publics.

La création, en janvier 2016, de la Table de Jeanne-Marie (du nom de de Jeanne-Marie de Maillé et de la Jeanne de Brassens) à l'initiative de quatre associations (RESF, Emmaüs 100 pour 1, Chrétiens-Migrants et la Maison St Martin), a permis de donner à manger tous les jours de l'année à ceux qui n'ont rien.

Servant jusqu'à 150 repas par jour elle est devenue un véritable phare d'espérance dans l'océan de misère de la ville.

Les services publics de l'État s'engagent progressivement

Depuis 2016, et la fermeture de l'hôtel Liberté, un dialogue s'est ouvert avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour une coopération positive avec les associations militantes dans laquelle elle est impliquée désormais en permanence. De nombreuses difficultés demeurent, les principales étant son partage des responsabilités avec le département comme celles qui lui sont imposées par les ministères de tutelle contre lesquels son poids n'est pas à la hauteur des besoins.

En 2018, deux plans gouvernementaux (Plan Pauvreté et lutte contre le sans-abrisme, Logement d'abord) ont désigné l'Indre et Loire comme département pilote.

4,5 millions d'euros ont alors été investis pour l'hébergement, la nourriture et l'insertion des sans-abris français et étrangers disposant d'un "statut" et pour soutenir l'ASE dans le premier accueil des MNA (action menée par la DDCS et le Député Ph. Chalumeau).

L'État a donc relogé 500 réfugiés statutaires (RS), les sans-papiers restant, quant à eux, dans la précarité du 115.

La crainte du Covid-19 impose des décisions

En ce printemps 2020, l'épidémie mondiale de Covid-19 a apporté une telle crainte de contamination pour l'ensemble de la population tourangelle vis à vis de ceux qui ne pouvaient pas être confinés (car ils étaient soit sans-abri, soit sans encadrement, et donc sans contrôle possible dans des abris de fortune) que, dès le 15 mars, les pouvoirs publics locaux, en accord avec les directives reçues et s'appuyant sur l'ensemble des associations de Touraine, se sont décidés à organiser une veille sociale et à héberger tout le monde en ouvrant 135 places supplémentaires !

C'est ainsi que 700 places d'hébergement d'urgence sont désormais ouvertes à Tours pour faire face à cette situation et tant que durera l'obligation de confinement (alors que le plan hiver 2019/2020 n'en offrait que 565). Qu'en sera-t-il ensuite ? Le dialogue se poursuivra-t-il ?

Les services publics locaux restent ambigus

Le Département, qui refuse toujours de reconnaître les jeunes étrangers du Plan B comme mineur et les laisse à la charge des citoyens, a parallèlement finan-

cé 50 places d'hébergement d'urgence, mises à disposition du 115 pendant la période d'hiver. Il nous paraît aussi que sa pratique habituelle de restreindre le plus possible les allocations mensuelles pour les enfants étrangers pauvres reste d'actualité.

La Métropole, sollicitée par l'Accueil Sans Frontières de Touraine pour investir sur ses deniers non dépensés de quoi loger les étrangers primo-arrivants, n'a pas su concrétiser le projet proposé.

la Ville de Tours, qui poursuivait jusqu'ici (sous le manteau) « l'éloignement » des étrangers et des pauvres, débuté en 2016 autour de la ligne du Tram (Hôtel Liberté, Eglise Saint Libert, Place Theuriet) maintient son combat contre les soutiens aux migrants. Les associations d'aide restent persécutées : ordre de coupure EDF et envoi de la sécurité sanitaire à Saint Libert, Table de Jeanne-Marie empêchée de s'installer, manœuvres pour délocaliser Chrétiens-Migrants et réduction de sa subvention (aumône de 500 euros au lieu de 2.500), suppression de 5000 euros par an de dépense du CCAS pour les sans-papiers, envoi des huissiers pour faire payer les frais de cantine des enfants de familles de sans-papiers. Aujourd'hui, dans une période électorale à l'issue incertaine pour la municipalité en place, le Maire de Tours consent à envisager de faire distribuer les excédents de repas de la cuisine centrale aux sans-abri hébergés par l'État.

Après le Covid-19, exigeons un accueil sans frontières en Touraine

La crise sanitaire du coronavirus que nous traversons actuellement replace au centre de nos préoccupations la vie humaine dans son ensemble. Elle met en évidence la fragilité de l'organisation sociale mise en place aujourd'hui dans nos quartiers, nos villes, notre département. Ce que la peur a imposé à nos dirigeants, aujourd'hui, doit être pérennisé et amélioré, demain.

Au-delà de la pandémie de Covid-19, exigeons un accueil sans frontières

L'épidémie de Covid-19 a apporté une crainte de contamination importante, pour l'ensemble de la population française, vis à vis de ceux qui ne pouvaient pas être confinés car ils étaient soit sans abri, soit sans encadrement, et donc sans contrôle possible dans des abris de fortune.

Pour ces publics précaires, les préfets ont reçu, le 27 mars, une instruction sur leur prise en charge : mise à l'abri, discernement, accès à l'eau, etc. Par ailleurs, la trêve hivernale des expulsions est repoussée de deux mois pour être reportée à fin mai, et 8 000 places d'hébergement s'ajoutent aux places hivernales qui sont maintenues (80 pour Tours).

A Tours, les pouvoirs publics se sont décidés à organiser une veille sociale et à héberger tout le

monde. C'est ainsi que les 565 places d'hébergement d'urgence du plan hiver 2019/2020 sont actuellement passées à 700 places ouvertes pour faire face à l'obligation de confinement pour tous (soit 135 places supplémentaires !) Il reste cependant que, dans le département, quelques 200 places sont totalement prises en charges par les associations non subventionnées, les paroisses et les simples citoyens qui veulent que personne ne soit jamais sans abri, sans nourriture et sans soins.

Il s'agit d'abord de faire appliquer la loi

En effet, par un arrêt historique rendu le 10 février 2012, le Conseil d'État a reconnu : « *qu'il appartient*

aux autorités de l'État de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans-abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale ; qu'une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche, peut faire apparaître une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu'elle entraîne des conséquences graves pour la personne intéressée ».

D'autres mesures doivent être prises

A cause de l'épidémie de Covid-19, les 25 centres de rétention de France sont quasi-vides. Le samedi 11 avril, en France, 185 personnes restaient retenues alors qu'elles sont en droit d'être libérées. Ces centres, qui comptent près de 2.000 places (avec autant de gardiens ou gendarmes), sont donc inutiles, mais toujours très coûteux, voire ruineux, car ils restent ouverts. Il faut les fermer.

A cause de l'épidémie de Covid-19, la reconduite des étrangers à la frontière est devenue impossible.

104 parlementaires, issus de dix partis, ont donc réclamé la régularisation des sans-papiers face à l'épidémie, comme le fait le Portugal.

De nombreux étrangers demeurent pendant des an-

nées sur le sol français sans papiers, sans logement, sans sécurité sociale, donc véritablement en danger au sens de nos lois. Ils seraient aujourd'hui, comme depuis au moins 10 ans, environ 300 000. Près de la moitié d'entre eux, recensés comme "esclaves modernes", sont de véritables proies pour autant d'employeurs clandestins que personne ne recherche.

Il faut entreprendre dès maintenant une régularisation générale

Ce que la peur impose à nos dirigeants, aujourd'hui, doit être pérennisé et amélioré, demain.

« Il est urgent de remettre du rationnel dans la politique migratoire de notre pays dont le solde migratoire est stable depuis de années. C'est le moment de passer de la suspicion et la répression, à une politique migratoire qui tienne compte des réalités, selon la géopolitique et la démographie. Fermons les "camps" de rétention. Accordons un statut digne à tous ceux qui vivent aujourd'hui chez nous sans papiers » (Jacques Toubon) et qui, par vocation, y resteront.

Des centaines de milliers de Français attendent ce changement de paradigme.

La solidarité présente pour aider les plus démunis

Les associations de l'urgence sociale mutualisent leurs moyens pour les colis alimentaires. Il faut du monde car plus de personnes sont mises à l'abri.

Grâce à la mobilisation et à la mutualisation d'associations, Entraide et Solidarités (ex-Entraide ouvrière) continue d'assurer sa mission face à l'urgence sociale, notamment en répondant au 115. Dans l'agglomération tourangelle, elle intervient auprès de 400 personnes, dont 170 hébergées dans des hôtels. Un chiffre très important, bien plus élevé qu'avant la crise, qui témoigne de la volonté de l'État de mettre à l'abri des personnes d'habitude à la rue pour les préserver. L'État a aussi fait ouvrir le gymnase Racaud pour héberger 30 personnes, en lien avec la Croix-Rouge et une société de surveillance.

200 colis livrés chaque jour

Des moyens exceptionnels sont donc mobilisés. Jeudi dernier, personne ne s'est entendu dire au 115 qu'il n'y avait plus de place, du jamais vu en temps normal. Entraide et Solidarités s'occupe de faire parvenir environ 200 colis par jour dans les hôtels, car la partie restauration a fermé, ainsi qu'au gymnase.

« Des bénévoles, une trentaine, nous aident pour les livrer avec cinq tournées quotidiennes, dans six points à livrer à Tours et dans l'agglomération. Tout ce travail reste possible en cette période hors norme grâce à la mutualisation de nos forces avec la Direction départementale de la cohésion sociale, la Croix-Rouge,

Émergence, La Table de Jeanne-Marie, la Banque alimentaire, le Secours catholique, le CCAS, le diocèse, la Ficosi, pour résoudre au quotidien des problèmes. Nous distribuons des colis, des repas préparés avec l'aide de traiteurs et du service restauration de l'Entraide. La Table de Jeanne- Marie propose des plats chauds pour le midi au gymnase Racaud. Ce fonctionnement a été rendu nécessaire car le fonctionnement de chacun reste dégradé, avec moins d'effectifs, du chômage partiel. L'esprit de solidarité joue vraiment, la mobilisation générale permet de répondre» explique Sabine Rebeix, directrice du pôle social et médical à Entraide et Solidarités.

La situation diffère dans les structures d'hébergement collectif car elles sont équipées pour faire réchauffer la nourriture. Toujours de façon alternative avec la Croix-Rouge, Entraide et Solidarités assure des maraudes auprès de personnes à la rue, qui refusent d'être hébergées dans les foyers ou les hôtels. Le fonctionnement a aussi été changé, avec la suppression du camion près de la gare au profit d'une maraude spontanée sur appel au 115. *« Des colis alimentaires, une moyenne de vingt-cinq, sont aussi distribués le soir. »* Souvent à des personnes qui survivent dehors, de la manche, en temps normal. Maintenant, ils ne voient plus grand monde.

Université de Tours : des bons alimentaires pour les étudiants précaires et confinés

Depuis un mois il n'y a plus cours à l'Université de Tours. Après le discours d'Emmanuel Macron lundi 13 avril on sait aussi qu'il n'y aura pas de reprise avant la fin de l'année. Vu le contexte, certains étudiants sont retournés dans leur famille. Pas tous, et c'est pour ça que la fac a organisé la poursuite d'activité du SSU, le Service de Santé Universitaire. « *On essaie de répondre à leurs besoins, en particulier celles et ceux qui sont isolés* » explique Emilie Arnault, docteur et directrice de la structure.

Concrètement, plus de 15 personnes restent mobilisés en télétravail ou dans les locaux de l'Université. Plus de 160 consultations ont déjà été réalisées depuis le début du confinement mi-mars, 40 en moyenne chaque semaine. De la médecine générale mais aussi un suivi gynécologique. « *On a dû suivre 25 cas suspects de Covid-19. On commence par une téléconsultation et si besoin nous faisons venir les étudiants pour une consultation. Ensuite nous les appelons tous les 2-3 jours pour prendre de leurs nouvelles* » détaille Emilie Arnault.

« *Au-delà du plan médical, il s'agit de voir si tout se passe bien sur le plan psychologique car il peut s'agir de personnes étrangères qui n'ont pas de famille.* »

La mise à l'isolement de ces jeunes potentiellement infectés par le coronavirus est également organisée. Par exemple, s'ils sont au Crous avec des sanitaires et une cuisine commune ils changent de chambre afin d'avoir une salle de bain individuelles ce qui doit éviter d'autres contaminations. Quant aux repas ils leur sont livrés par colis, « *pour qu'ils n'aient pas à gérer les courses et la cuisine en plus de la fatigue de la maladie.* »

Un dispositif d'accompagnement psychologique s'est

également mis en place « *et on a pas mal de demandes, surtout depuis la semaine dernière* » nous dit la directrice du SSU. Y compris de jeunes qui étaient jusqu'ici inconnus du service. Ils appellent parce qu'ils vivent mal ce confinement, s'inquiètent pour des proches malades...

Pour joindre le SSU de l'Université de Tours il faut appeler le 02 47 36 77 00 ou écrire un mail à ssu@univ-tours.fr. Un site spécial a aussi été créé pour aider les étudiants tourangeaux pendant l'épidémie : <http://coronavirus.univ-tours.fr>.

En plus du suivi santé des étudiants de Tours, le SSU gère l'urgence sociale : déjà 1 200 demandes d'aide, dont 75% pour des bons alimentaires (maximum 2 par mois, d'un montant pouvant atteindre 70€). « *Nous sommes beaucoup sollicités par des jeunes qui ont perdu leur job ou leur stage gratifié à cause du confinement. Nous organisons deux réunions par semaine pour traiter les dossiers* » explique Emilie Arnault. Il faut également gérer des sollicitations d'aides pour payer les factures d'énergie ou les loyers, parfois proposer des prêts de tablettes ou ordinateurs à celles et ceux qui ne sont pas équipés et qui en ont besoin pour poursuivre les cours à distance.

Tout cela est financé par l'Université de Tours jusqu'à fin juillet, via la Contribution Vie Etudiante payée par tout le monde lors de son inscription. En année normale, ces sommes peuvent également être utilisées pour des événements sportifs et culturels mais comme tout est arrêté, les budgets ont été redéployés.

Emmanuel Dolou
Info-Tours, 16 Avril 2020

La table de Jeanne-Marie et la crise sanitaire

Dès le début de la période de confinement, la Table de Jeanne-Marie a poursuivi son action auprès de celles et ceux qui en ont besoin. Retour sur cette expérience d'une action de solidarité qui ne s'est pas arrêtée.

La Table de Jeanne-Marie à l'heure du confinement

La veille du confinement, l'équipe du lundi met en place ce que sera l'organisation de la TJM : pas plus de 10 personnes en même temps dans la salle à manger et distribution de "paniers repas" à emporter. La réunion des bénévoles prévue le soir même valide cette organisation et affirme sa détermination à poursuivre son activité malgré le confinement. Les bénévoles ne devront pas être plus de 6 en cuisine pour

pouvoir respecter le plus possible les gestes barrière. Le lendemain la charge de la TJM devient importante suite à la fermeture du local des Restos du cœur qui sont à 20 mètres (la grande partie des bénévoles a plus de 70 ans et refuse de continuer) ; les ayants droit se reportent sur la TJM.

La DDCS décide de maintenir 24 heures sur 24 les personnes dans les hébergements d'urgence, les foyers... De loger en hôtel les jeunes du Plan B et toutes les personnes qui appelleront le 115 et d'ouvrir le gymnase Paul Racault pour les SDF. Contact est pris avec la DDCS pour coordonner les actions de solidarité entre toutes les associations.

La TJM nourrit les 25 personnes à Paul Racault, les familles hébergées à l'hôtel Vinci (17 adultes, 6 enfants et 4 bébés) avec des repas chauds, plus tous ceux qui passent à travers les mailles du filet, qui

pour certains sont encore à la rue (une dizaine au petit déjeuner et une trentaine pour le déjeuner essentiellement avec des paniers repas). Auxquels se sont ajoutés une quinzaine de "démunis" du quartier Paul Bert, sur une initiative de militants. Ce qui fait que la TJM nourrit environ une centaine de personnes autant qu'avant le confinement, mais ce ne sont plus vraiment les mêmes.

Petit rappel historique

La Table de Jeanne-Marie a ouvert en janvier 2016 dans des locaux proche de la Place Velpeau, afin de soulager Rose Marie qui préparait chaque jour des repas à une trentaine d'exilé-es dans la petite cuisine du local de Chrétiens-Migrants. A l'initiative de 4 associations (RESF, Emmaüs 100 pour 1, Chrétiens-Migrants et la Maison Saint Martin), l'association la Table de Jeanne-Marie est créée pour donner à manger tous les jours de l'année à ceux qui n'ont rien.

Les principes constitutifs sont définis sur la base de l'expérience des "fondateurs" :

- > Ne fonctionner que grâce aux dons des particuliers et à l'engagement des bénévoles,

- > Lutter contre le gaspillage alimentaire en récupérant les invendus auprès des commerces et des épiceries sociales,

- > Ne pas accepter de subventions des pouvoirs publics pour garantir l'indépendance de l'association vis à vis des politiques,

- > Accueillir toutes les personnes inconditionnellement (car rapidement il n'y eut pas que des migrants à venir déjeuner),

Et toujours réclamer des pouvoirs publics l'application de la "loi" : aucune personne ne doit être à la rue et ses besoins matériels, de santé et d'éducation doivent être pourvus.

Très vite la TJM est victime de son succès : de 30 personnes accueillies au début, cela dépasse assez régulièrement 70 personnes dans des locaux devenus trop exigus. Au 1er janvier 2018 la TJM se retrouve elle-même à la rue, se déplace de salle paroissiale en salle paroissiale et est obligée de distribuer des soupes Place Neuve pendant deux semaines en hiver en plein cœur du Sanitas. Mais la preuve que la TJM répond à un besoin que les pouvoirs publics refusent de satisfaire, est que les bénéficiaires suivent les différents lieux de distribution. Pendant cette période difficile, toutes les administrations et tous les élus trouvaient "admirable" l'activité de la TJM, mais aucun n'a voulu attribuer des locaux alors que de nombreux étaient vacants dans le quartier du Sanitas.

En juin 2018, une opportunité nous permet de sous louer des locaux rue Febvotte qui correspondent à nos besoins et nous aménageons une cuisine quasiment aux normes dans le grand garage attenant. Enfin la TJM reprend son activité et prépare les repas

distribués en deux services de 50 personnes. Autour de la TJM se met en place, dans les locaux l'après-midi, des cours de français, des cours de maths, de la couture, des ateliers d'arts plastiques, des activités sportives...

La TJM avec ses 60/70 bénévoles et ses près de 2000 euros de dons mensuel est devenu un lieu incontournable dans la solidarité avec les migrants sur Tours. C'est même devenu le lieu où se croisent les différents militants : ceux du RESF (les locaux sont maintenant au 1er étage), ceux d'Utopia56 (les jeunes du Plan B venaient déjeuner tous les jours à la TJM), évidemment ceux de Chrétiens-Migrants. Parmi les bénévoles, nombreux sont militants du Collectif solidaire des migrants de Saint-Pierre-des-Corps, du Secours Catholique, de la Barque, de la Croix-Rouge... Même les administrations indiquent la TJM aux migrants qu'elles reçoivent. Lors d'une réunion, le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) déclare : « *Que ferions-nous si la Table de Jeanne-Marie n'existait pas ?* ».

Bilan provisoire

Lorsque les Restos du Cœur et la Banque alimentaire ont cessé pendant trois jours de distribuer des repas par manque de bénévoles et que le Secours populaire a reçu la consigne nationale de cesser également de distribuer l'aide alimentaire (il est revenu rapidement sur cette décision), la TJM a assuré la continuité de son aide : rappelons une évidence, c'est que malgré ce connard de virus les gens mangent tous les jours.

La TJM n'a aucun problème d'approvisionnement, le confinement de la population modifie le circuit de distribution de la nourriture et énormément d'invendus arrivent des grandes surfaces. S'ajoutent plusieurs initiatives de solidarité : des scouts qui font des desserts, des habitants de Fondettes qui font des quiches...

Pour assurer le confinement, la préfecture (DDCS) a hébergé toutes les personnes à la rue (certains SDF restent réticents), ce qu'elle refusait de faire les années précédentes à la fin du plan hiver. Elle héberge cette année 700 personnes. Et pour nourrir toutes les personnes confinées elle a eu besoin de la TJM. Nous saurons lui rappeler, en espérant que la mobilisation de fin de confinement permette de maintenir les personnes dans des logements et les régulariser.

*Patrick Bourbon
La rotative, 07 avril 2020*

Pas de retour à la situation antérieure

Lettre de *Entraide et Solidarités* à Madame la Préfète

Durant cette crise sanitaire, notre association prend naturellement sa part aux réponses apportées dans l'urgence aux plus démunis, et coordonnées par vos services. Elle constate à cette occasion combien le réseau associatif local a su conjuguer ses capacités d'intervention. Et surtout, *Entraide et Solidarités* prend acte avec satisfaction du fait que l'État, comme les collectivités territoriales, ont mobilisé les moyens nécessaires pour ne pas sacrifier les plus pauvres.

Nous n'imaginons pas qu'après la crise les pouvoirs publics puissent se satisfaire d'un retour à la situation antérieure. Ni l'opinion publique, d'ailleurs ! Les efforts nécessaires à l'insertion de tous les exclus sont si dérisoires par rapport à ce qui aura été consacré au sauvetage de l'économie...

Aussi, reprenant ce que vous aviez esquissé en diligentant, par exemple, l'enquête "sans-abrisme", et dans le droit fil de l'appel à projets envisagé pour la création d'un lieu d'accueil, notre association souhaite-t-elle contribuer à l'élaboration de solutions décentes et pérennes en matière notamment d'hébergement d'urgence. Dans ce but, nous vous informons que nous prenons contact avec les autres associations qui interviennent dans ce secteur. Nous les invitons à aller au-delà de l'élan et de la coopération à l'œuvre durant cette crise, pour construire ensemble et vous présenter dès que possible des propositions...devenues réalistes !
Veuillez agréer...

« *Si on veut, on peut* »

Projet de message de *Entraide et Solidarités* aux associations partenaires

« *Si on veut, on peut* » : sans être naïfs, nous croyons que c'est ce que retiendront les Tourangeaux comme tous les Français, après la crise sanitaire.

Si on le veut vraiment, on peut réussir l'intégration de tous ceux qui tentent de survivre au bord de la route. D'ailleurs, si nous ne le faisons pas, les laissés pour compte sauront en demander, des comptes ! "On" étant bien sûr les institutions auxquelles nous avons délégué le pouvoir politique.

Entraide et Solidarités pense que sans attendre le "déconfinement", il faut exiger que se manifeste la volonté politique de résoudre les problèmes de l'exclusion. Pour y pousser les pouvoirs publics tout en exerçant notre rôle de proposition, nous invitons les associations du secteur de l'urgence (accueil, hébergement, restauration...) à construire ensemble un projet à soumettre à ces pouvoirs.

Reprenant les échanges d'avant cette crise nous pourrions – par les moyens de communication les plus appropriés – faire aboutir nos réflexions vers trois objectifs :

1 - La création d'un lieu d'accueil avec ou sans hébergement mais avec bagagerie, conciergerie, douches, etc.

2 - La création à Tours d'un nouveau lieu d'hébergement d'urgence décent, pérenne et évolutif.

3 - Pour ce public de grands précaires, imaginer un dispositif de premier accompagnement social et des propositions d'activité.

Notre association, au vu de l'entente qui nous a permis de trouver des réponses à la crise, croit possible de construire avec vous des solutions fortes, à hauteur des besoins. Nous nous y engagerions résolument, dans le respect de nos orientations de toujours et notamment : premier accueil inconditionnel, pas d'hébergement de nuit avec remise à la rue, pas d'hébergement sans accompagnement...

Nous espérons recueillir rapidement votre adhésion à ce projet, afin de fixer dès que possible les modalités de son élaboration. Et nous informons sans attendre les pouvoirs publics de cette démarche envers vous.

250 000 sans-abris en France

En France, même si les dernières statistiques remontent à 2012, on estime à 250 000 personnes* le nombre de sans-abris, dont peut-être 100 000 déboutés du droit d'asile. Environ 157 000 sont aujourd'hui dans les centres d'hébergement, dont 35.000 en hôtels sociaux et 14 000 au titre du "plan hiver", des places qui resteront ouvertes jusqu'à fin mai, ou seront pérennisées. De 15 000 à 20 000 précaires vivent dans des bidonvilles. La plupart des enfants de ces bidonvilles sont habituellement scolarisés. Sans ordinateur, ils ne bénéficient pas de l'enseignement à distance qui remplace l'absence de cours durant la crise sanitaire

d'après Corinne Chabaud - La Vie, 26 mars 2020

* soit, à Tours, 2 500 (1%)

En 2019, 569 personnes sans-abris, âgées en moyenne de 49 ans, sont mortes dans la rue. Leurs noms ont été publiés dans *La Croix* du 31 mars 2020.

Des CRA aux hotspots, un enfermement au mépris de la vie des migrantEs !

Aux frontières comme à l'intérieur de l'Union européenne (UE), la politique raciste des États contre les migrantEs ne désarme pas. Ici comme dans de nombreux autres pays de l'UE touchés par la pandémie, c'est le mépris affiché de la vie des personnes étrangères qui est la règle, dans la continuité de la politique criminelle et xénophobe menée depuis des années par l'UE. A l'intérieur des frontières européennes, à l'exception du Portugal, qui a accordé une régularisation (provisoire) de tous les sans-papiers, et de l'État espagnol, qui a fermé tous les centres de rétention, les autres pays comme la Belgique, l'Italie ou la Grande Bretagne ainsi que la plupart des pays des Balkans ont poursuivi le maintien de l'enfermement de beaucoup de migrantEs malgré le risque sanitaire encouru par les personnes retenues dans des conditions totalement inadaptées aux précautions minimums. Ainsi, malgré les luttes menées et les soutiens de nombreuses associations, c'est, par exemple, environ 300 personnes qui, début avril, étaient enfermées en Belgique, 350 en Italie, 700 en Grande-Bretagne...

En France, la lutte contre la pandémie du coronavirus gérée de façon calamiteuse par le gouvernement a cependant imposé des mesures de confinement pour protéger une majorité de la population. Une préoccupation dont ont été exclues dès le départ les populations les plus fragiles et en particulier les migrantEs. Dans les centres de rétention administrative (CRA), où les retenuEs sont contraints de vivre dans des conditions sanitaires indignes propices à la propagation du virus, il a fallu des semaines de luttes de retenus, des grèves de la faim soutenues par des associations et des collectifs d'avocats, comme à Cornebarrieu, Oissel, Vincennes ou au Mesnil-Amelot, pour arriver à faire éclater au grand jour le scandale du maintien en rétention administrative de personnes dans le seul but de les expulser, et ce alors que toute procédure d'expulsion est rendue impossible par l'arrêt des transports aériens et la fermeture des frontières. Plusieurs CRA ont été ainsi vidés par décision de justice mais pas tous parce que l'enfermement est une pièce maîtresse de l'arsenal répressif de l'État contre les étrangerEs. Le Conseil d'État, familier des décisions ignominieuses concernant le droit des étrangers (cf. le fichier biométrique pour les mineurEs non accompagnés récemment approuvé) a même donné sa bénédiction à cette politique mortifère. Saisi par de nombreuses associations, il a refusé, le 27 mars, la fermeture des CRA, balayant d'un revers de main le risque sanitaire, une fermeture pourtant préconisée par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) et la Contrôleuse des lieux de privation de liberté (CGLPL), et permettant ainsi que les retenus continuent à être mis en danger.

Dans les CRA, la lutte continue ! Fermeture immédiate !

Samedi 11 avril, encore 174 migrants étaient retenus (dont 53 au Mesnil-Amelot, 52 à Vincennes, 29 à Lille, 20 à Lyon, une vingtaine à Oissel) alors que des cas avérés de contagion au Covid-19 ont été détectés et que les mesures sanitaires sont loin d'être prises y compris pour les personnels, comme en témoignent plusieurs éluEs admis à visiter le CRA du Mesnil-Amelot. Face à cet acharnement raciste et aux mesures punitives qui se multiplient dans les CRA, les retenus se sont organisés et appellent à l'aide. Depuis le 30 mars, les retenus du CRA du Mesnil-Amelot sont entrés en lutte pour réclamer leur libération et leur mise à l'abri face à l'épidémie ; des émeutes y ont éclaté le 11 avril, ainsi qu'à Vincennes le 14 avril.

Par-delà les murs, les retenus ont fait parvenir aux associations qui les soutiennent leur témoignage sur la brutalité avec laquelle cette action menée pour leur survie a été réprimée par les flics de Castaner. B., un retenu, témoigne : « *Ce matin, deux équipes de CRS arrivent à 11h au CRA du Mesnil-Amelot, "équipés" casques et boucliers, etc. [...]. Un CRS me désigne du doigt, un autre se dirige vers moi, me donne un coup de pied et de bouclier et me met devant le mur, me redonne un grand coup de bouclier en me disant : "Regarde ce que tu as fait, tu es content ? Regarde cet article de presse" en me tendant son téléphone au visage et il me supprime mon téléphone. Ils m'ont baissé mon jogging puis palpation des parties intimes, je suis menotté immédiatement, je ne dis rien et reste calme, ramené à l'intérieur avec sept codétenus dans des cellules d'isolement [...]. Nous sommes embarqués pour être transférés sur le CRA de Rouen "loin de ta famille !", disent-ils, "et sans tes sacs comme les SDF".* » En leur retirant leurs sacs, les flics les privent des documents juridiques, papiers d'identité et argent qui leur sont indispensables... L'État devra rendre compte de ces crimes sanitaires et humanitaires ! La lutte des retenus continue et il est urgent de continuer à les soutenir, à populariser les actions qui se mènent dans les CRA et à exiger par tous les moyens leur fermeture immédiate et la régularisation de tous les sans-papiers.

Aux frontières de l'UE, une catastrophe sanitaire imminente

Dans son dernier communiqué, le réseau Migreurop (qui regroupe de nombreuses associations de soutien aux migrantEs en Europe et en Afrique) pointe le désastre humanitaire qui se joue aux portes de l'UE avec l'aval de tous les États.

En Grèce d'abord où plus de 42 000 personnes migrantes sont actuellement parquées dans cinq hotspots, dont la capacité est de 6 000 places - celui de Moria, sur l'île de Lesbos, en contient à lui seul 20 000 (pour... 2 800 places). Ces camps sont devenus des prisons à ciel ouvert. Au manque criant d'infrastructures sanitaires et de nourriture s'ajoute maintenant l'obligation du confinement comme seule réponse des autorités grecques face au Covid-19, sans qu'aucune possibilité de faire respecter les gestes barrières de protection et la mise à l'abri soit mise en œuvre. De plus, la plupart des ONG ne peuvent plus y pénétrer à cause de l'hostilité d'une partie des habitantEs de l'île encouragés par des groupes fascistes. Un médecin de MSF, dans un communiqué de presse, indiquait il y a quelques jours que « *dans certaines parties du camp de Moria, il n'y a qu'un seul point d'eau pour 1 300 personnes et pas de savon. Des familles de cinq ou six personnes doivent dormir dans des espaces ne dépassant pas 3m². Cela signifie que les mesures recommandées comme le lavage fréquent des mains et la distanciation sociale pour prévenir la propagation du virus sont tout simplement impossibles.* » Toutes les associations et ONG présentes sur le terrain dénoncent cette "bombe sanitaire" et réclament désespérément de vider en urgence ces camps et mettre à l'abri toutes ces personnes coincées depuis des mois voire des années dans ces lieux de misère en attendant un éventuel droit d'asile.

À une moindre échelle, dans les enclaves espagnoles de Melilla et de Ceuta, à la frontière avec le Maroc, même politique de la part des autorités qui prétendent que les conditions sanitaires du Centre de séjour temporaire pour les migrants (CETI) sont suffisantes et permettent la mise en œuvre des recommandations du ministère de la Santé. Ce qui n'est que mensonge ! Dans les chambres du CETI de Ceuta où dorment jusqu'à dix personnes sur des lits superposés, le respect des distances de sécurité est impossible. Avec plus de 1 600 personnes enfermées dans le CETI de Melilla, la situation est extrêmement dangereuse. À l'extérieur des CETI, la situation des personnes exilées (parmi lesquelles un nombre important de mineurEs isolés), qu'elles soient dans des centres d'accueil ou à la rue, est également très préoccupante.

De la guerre au virus à la guerre aux migrantEs

D'un bout de l'UE à l'autre, c'est la même réponse pour les migrantEs : des mesures sanitaires au rabais quel que soit le prix en vies humaines et répression. De même que les gouvernements de l'UE ont laissé mourir en Méditerranée des milliers de migrantEs ou les ont renvoyés dans l'enfer des camps de torture en Libye, ils continueront à regarder mourir à leurs portes des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants exposés à un risque grave et imminent de contamination.

Non seulement toutes celles et tous ceux qui sont entassés aux portes de l'UE risquent leur vie en raison de l'épidémie mais cette catastrophe sanitaire donne aussi à tous les mouvements réactionnaires actuellement à l'œuvre un nouveau prétexte pour les traiter en "pestiférés" et alimenter encore plus les campagnes racistes qui feront de la guerre contre le virus une guerre contre les migrantEs. « *Nous menons une guerre sur deux fronts, a déclaré le Premier ministre hongrois Viktor Orban, le premier front s'appelle la migration, et l'autre est lié au coronavirus, il y a un lien logique entre les deux, car les deux se propagent par le mouvement.* » Les événements qui se sont produits à la frontière gréco-turque en mars dernier en sont un autre exemple glaçant. Pour empêcher l'entrée des réfugiés dans l'UE, la police et l'armée grecques, rejointes par une partie de la population ainsi que par des mouvements fascistes, ont déployé un niveau de violence inédit. En mer comme le long du fleuve Evros, leurs agents barrent la route aux bateaux, provoquent des naufrages, ne tirent pas seulement en l'air : ils blessent et tuent. Mais l'UE, loin de condamner ces actes gravissimes, les soutient et les encourage. Le président du Conseil européen salue même les efforts des Grecs pour « *protéger les frontières de l'Europe* », tandis que la présidente de la Commission européenne qualifie la Grèce de « *bouclier européen* » comme si l'UE était menacée par un ennemi !

Ouvrons les frontières ! Liberté de circulation !

Mais cette crise sanitaire a aussi d'autres impacts tragiques pour toutes celles et tous ceux qui quoi qu'il arrive tenteront de fuir leur pays et de trouver un abri ailleurs.

En Méditerranée, les tentatives de traverser continuent mais les refoulements en pleine mer continuent également, notamment dans la zone de recherche et de sauvetage de l'île de Malte. Les autorités de coordination de sauvetage maltaises y collaborent avec les garde-côtes libyens afin qu'ils viennent récupérer les bateaux et repoussent les personnes exilées vers l'enfer des lieux d'enfermement : plus de 400 personnes dans la première quinzaine de mars. Documentés par l'association AlarmPhone, ces refoulements brisent plusieurs règles du droit international dont le principe de non-refoulement et le renvoi vers des États où existent des risques de traitements inhumains et dégradants. Le 18 mars, les ONG solidaires en mer ont annoncé qu'elles étaient obligées d'arrêter leurs opérations en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19. Avec la fermeture des ports italiens, maltais et libyens sous prétexte de lutte contre l'épidémie, l'UE appuyée par son armée, l'agence Frontex, continue de plus belle à afficher clairement sa politique de laisser mourir en Méditerranée.

La fermeture des frontières est présentée comme la solution miracle contre la pandémie – la France a

même prévu de maintenir cette mesure jusqu'à fin décembre. Mais, d'une part, cette mesure est parfaitement illusoire concernant la gestion de la pandémie sans la mise en œuvre de vrais moyens sanitaires (protection, traitements, vaccins...) au niveau de l'Europe et du monde - et cela passe aussi par la solidarité avec les pays les plus fragiles. D'autre part, prétendre vouloir "protéger" l'espace Schengen n'est qu'un mensonge cynique : alors qu'aujourd'hui c'est à l'intérieur de cet espace que, en dehors des Etats-Unis, la contagion est la plus forte, celles et ceux qui sont parmi les plus en danger sont en passe d'être présentés comme LE vrai danger !
Hier terroristes potentiels, aujourd'hui vecteurs potentiels de la maladie !

Plus que jamais la question d'exiger la liberté de circulation est un enjeu crucial contre l'injustice mondiale ! C'est une liberté fondamentale menacée comme

de nombreux droits démocratiques par la dérive autoritaire actuelle de tous les gouvernements capitalistes. C'est aussi l'expression de notre solidarité indéfectible avec toutes celles et tous ceux qui n'ont pas à être enfermés dans des CRA et des camps inhumains. Elles et ils doivent pouvoir librement circuler pour se protéger face à la guerre et à la persécution, se protéger face à la pauvreté et à la faim, se protéger face au virus. Notre force la plus précieuse est la solidarité ! Notre humanité vaut plus que les profits des prédateurs capitalistes.

Josie Boucher
site du NPA, 14 avril 2020

Coronavirus : le Conseil d'État refuse de fermer les centres de rétention

Saisi par cinq associations, le Conseil d'État a estimé vendredi que les centres de rétention administrative (CRA) ne sont pas *"un facteur d'évolution de l'épidémie"* du nouveau coronavirus et peuvent poursuivre leur activité. Jeudi, environ 150 personnes étaient encore retenues dans ces centres.

Les centres de rétention administrative (CRA) français ne fermeront pas leurs portes en cette période de confinement dû au coronavirus. C'est la décision rendue par le Conseil d'État vendredi 27 mars après avoir été saisi par cinq associations, dont la Cimade et le Syndicat des avocats de France.

Ces dernières estimaient que le maintien en rétention en pleine pandémie de coronavirus compromettrait *"la santé publique"* et était incompatible avec les mesures sanitaires et de confinement.

"Il n'apparaît pas que le maintien de l'ouverture des centres, dans leurs conditions actuelles d'occupation et de fonctionnement, constituerait en soi (...) un facteur d'évolution de l'épidémie susceptible de traduire une atteinte grave et manifestement illégale à ces libertés fondamentales" a décidé le juge des référés, Jacques-Henri Stahl, en rejetant la requête.

Le Conseil d'État a ainsi écarté la plupart des arguments avancés par les organisations requérantes. Leur demande de fermeture des CRA avait pourtant été partagée ces derniers jours par la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté et le Défenseur des droits. Parmi les arguments mis en avant : le fait que les liaisons aériennes soient suspendues avec la plupart des pays, rendant de fait l'éloignement des étrangers impossible et leur maintien en

rétention caduc, comme l'a défendu Maître Paul Mathonnet, avocat des requérants, lors d'une audience jeudi 26 mars.

Quelque 150 retenus dans les CRA

La France *"a pu procéder, dans la période récente, à des éloignements du territoire, en dépit des restrictions"* a fait valoir le Conseil d'État, soulignant que le gouvernement avait interdit l'expulsion pour les personnes présentant des symptômes du Covid-19.

La haute juridiction a également relevé que dans l'ensemble des CRA, qui comptent près de 1 900 places, le nombre d'étrangers *"a diminué dans des proportions très importantes"* ces derniers jours, sous l'effet des remises en liberté massives ordonnées par des juges des libertés et de la détention.

Le nombre de retenus est tombé à quelque 350 en fin de semaine dernière, *"et seulement 152 personnes"* jeudi, avec neuf centres complètement vides et cinq autres qui *"comptaient moins de cinq étrangers retenus"* a précisé le Conseil d'État.

Un taux d'occupation qui *"limite les contacts entre les personnes"* d'autant que le nombre de retenus *"devrait être marginal dans la période à venir"* a-t-il ajouté, écartant l'assertion de Maître Mathonnet qui affirmait au contraire que *"ces centres ne sont rien d'autre que des futurs foyers de propagation du virus"*.

InfoMigrants, 30 mars 2020

Révolte au Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot

La plupart des Centres de Rétention Administrative (CRA) ont été vidés de leurs occupants, risque sanitaire oblige. Mais des personnes en situation irrégulière y sont encore retenues, au total 184, entassées, sans hygiène et sans protection, comme au CRA du Mesnil-Amelot, près de l'aéroport de Roissy.

Samedi 11 avril, la pression est montée, la cinquantaine de retenus se sont révoltés.

Ils ont sauté les grilles et occupé la cour pour attirer l'attention et dénoncer le désastre sanitaire dans lequel ils sont retenus. Toilettes bouchées, deux douches au total en état de marche pour 50. La police est intervenue sans douceur selon les témoignages. Et par mesure de représailles, près de 10 "révoltés" ont été transférés dans d'autres CRA. Notamment Rouen et Lille.

Considérés comme les meneurs, Samir et Martin font partie des 10 qui ont été transférés.

Aujourd'hui, ils continuent leur combat pour être libérés. En pleine grève de la faim, ils témoignent.

Samir revient sur la révolte du samedi 11 avril. Il a 23 ans. Après 2 années en prison, ses papiers ne sont plus valables. Il est visé par une OQTF, une obligation de quitter le territoire français, direction la Tunisie...

Martin est lui aussi menacé par une OQTF, direction le Portugal alors que son frère, en France depuis 25 ans, peut l'héberger.

Face à ces conditions indignes et illégales, plusieurs associations ainsi que le groupe Alternative écologique et solidaire (AES) au conseil régional d'Ile-de-

France demandent au préfet de Seine-et-Marne la fermeture du CRA du Mesnil-Amelot. Alors que le ralentissement du trafic aérien ne permet quasiment plus aucune reconduite des retenus dans les pays d'origine, le groupe Alternative écologique et solidaire exige « *que ces personnes soient immédiatement relâchées et testées.* »

De son côté, le président de la Ligue des droits de l'Homme Malik Salemkour appelle le ministre de l'Intérieur à « *arrêter toute nouvelle mise en rétention et à mettre fin à toutes celles en cours* » alors que les risques de contamination au Covid-19 sont élevés et que les expulsions sont de plus en plus illusoire

Au Mesnil-Amelot et à Vincennes, la colère des personnes retenues est nourrie depuis des semaines par l'impossibilité d'expulser qui rend leur rétention inutile, alors que la peur de la maladie est accentuée par les conditions de promiscuité. Le ton est monté et les CRS sont intervenus.

Depuis le début du confinement des informations alarmantes s'échappaient du centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) – comme celui de Vincennes, également en région parisienne. Conditions d'hygiène catastrophiques, suspicion de cas de Covid-19 parmi les retenus, violences... Deux élus y ont effectué dimanche après-midi une visite surprise pour s'en rendre compte par eux-mêmes. L'un d'entre eux témoigne que tensions et panique ont gagné le centre.

Là-bas si j'y suis, 17 avril 2020

«L'enregistrement de la demande d'asile correspond bien à un service de première nécessité»

Les migrantEs font partie des populations les plus durement frappées par les politiques mises en place par les gouvernements dans le cadre de la crise sanitaire et sociale provoquée par l'épidémie de coronavirus. Nous avons demandé à Mélanie Louis, responsable des programmes Asile à l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) de faire le point sur la situation des demandeurEs d'asile.

Pourquoi votre association a-t-elle, avec d'autres, saisi le tribunal administratif de Paris sur la procédure d'accès à la demande d'asile en Île-de-France ?

Avec six associations, l'Ardhis, Droits d'urgence, le Gisti, Kâli, la Ligue des droits de l'Homme et Utopia 56, et sept requérants individuels, nous avons saisi le tribunal administratif de Paris le 15 avril en raison de la suspension de l'accès à la demande d'asile en Île-de-France. Il est aujourd'hui impossible pour une personne candidate à une protection internationale de faire enregistrer sa demande d'asile. La situation

est inédite en France et ne se justifie par aucun texte. En effet, les textes internationaux ne prévoient aucunement la possibilité pour un État de suspendre l'accès à la procédure d'asile et il convient de rappeler que le droit d'asile est un droit à valeur constitutionnelle. Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, proclamé le 23 mars dernier, le gouvernement a été habilité à prendre par voie d'ordonnance diverses mesures d'adaptation avec la possibilité pour le pouvoir exécutif d'ordonner par décret la fermeture provisoire de certaines catégories d'établissements recevant du public, à l'exception des éta-

blissements fournissant des biens ou des services de première nécessité. Ce que nos associations s'attellent à démontrer c'est que l'enregistrement de la demande d'asile correspond bien à un service de première nécessité puisqu'il a pour objet de garantir l'exercice d'un droit fondamental. Nous déplorons cette situation ubuesque où l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et les préfetures d'Île-de-France ont décidé de suspendre de manière unilatérale la procédure d'asile, sans décision préalable et sans apporter de solution alternative. Le droit d'asile est clairement bafoué. Il faut tout de même préciser que l'accès à la procédure d'asile n'a pas été suspendu sur l'ensemble du territoire national puisque certaines préfetures continuent d'enregistrer des demandes d'asile, et certains de nos voisins européens ont eux aussi décidé de maintenir la procédure d'enregistrement. Il est donc tout à fait possible de préserver le droit d'asile malgré le contexte sanitaire actuel.

Comment expliquer que l'OFII ait fermé cette permanence téléphonique alors qu'il n'y a pas de contact physique entre les agents de l'OFII et les demandeurEs d'asile, donc pas de risque de contamination ?

L'OFII a justifié la suspension de sa plateforme par l'impossibilité pour les guichets uniques pour demandeurs d'asile (GUDA) de poursuivre l'accueil des demandeurEs d'asile. Or, nous constatons tout d'abord que les personnes dublinées sous assignation à résidence doivent elles continuer à se déplacer et à émarger, et que les préfetures continuent de placer des personnes dans les centres de rétention administrative (CRA) en vue de leur éloignement. Les services qui visent la surveillance et l'éloignement des étrangers ne rencontrent donc aucun problème dans ce contexte de crise sanitaire alors que les services d'enregistrement des demandes d'asile ont brutalement cessé leur activité, ce qui démontre bien où l'État a décidé de fixer certaines priorités dans cette période. Il est effectivement important de rappeler que la spécificité de l'enregistrement de la demande d'asile en Île-de-France tient au fait que la première étape est dématérialisée. Une personne qui souhaite demander l'asile doit d'abord contacter la plateforme téléphonique de l'OFII. Il existe déjà un système d'orientation dématérialisée permettant de réguler la présence des candidatEs à une protection internationale lors de leurs rendez-vous physiques. La procédure est donc déjà en partie adaptée à ce contexte de crise sanitaire.

La délivrance d'une attestation de demande d'asile en préfecture pour toute personne exprimant une volonté de demander l'asile – dans l'attente d'un traitement de leur demande à la fin du confinement – est-elle une revendication de votre association ? Que pensez-vous de la mesure provisoire prise en ce sens par les autorités portu-

gaises pour les demandeurEs d'asile ?

Nos associations demandent à ce que toutE candidatE à une protection internationale puisse accéder au statut de demandeur d'asile, lequel est formalisé par la délivrance d'une attestation de demande d'asile. Cette attestation signifie que son détenteur bénéficie du droit de se maintenir sur le territoire français, au moins pendant la période d'instruction de sa demande d'asile. L'entrée effective dans la procédure d'asile est primordiale car elle offre non seulement un statut, et donc une situation administrative qui protège contre l'éloignement, mais elle confère des garanties en termes de droits sociaux, tels que l'accès à un hébergement, le bénéfice d'une allocation ou l'accès aux soins. Il s'agit de droits sociaux vitaux dont les personnes exilées ont besoin maintenant et non dans trois mois. Nous nous félicitons que les autorités portugaises aient pris l'initiative de régulariser provisoirement les demandeurs d'asile. C'est un bel exemple de solidarité dont la France devrait s'inspirer. Qui plus est, au-delà du principe de solidarité, il s'agit aussi de répondre à des questions de santé publique dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire.

À quels dangers (sociaux, sanitaires, santé physique ou mentale) sont exposés les personnes qui ne peuvent contacter l'OFII ?

Les personnes qui se retrouvent dans l'impossibilité de demander l'asile sont confrontées à de nombreux problèmes sur le plan social, sanitaire et psychique. Nous pouvons témoigner de l'angoisse et du désarroi de ces personnes. Elles ont fui leur pays dans l'espoir d'obtenir une protection en France. L'enclenchement d'une procédure d'asile leur assure un statut administratif qui légitime leur présence en France et, comme indiqué précédemment, de leur statut découle un certain nombre de droits sociaux. Les associations de terrain qui poursuivent leurs missions malgré la crise sanitaire constatent que de nombreuses personnes n'ont pas pu déposer une demande d'asile ; elles sont dépourvues de ressources et dorment à la rue aux alentours de la porte de la Chapelle, de la porte d'Aubervilliers, du canal Saint-Denis à Saint-Denis ou Aubervilliers. Ces personnes tentent d'assurer leur survie et se retrouvent dans une vulnérabilité renforcée par l'absence de mise à l'abri. Les facteurs de vulnérabilité et de risque face à la pandémie du Covid-19 sont dès lors décuplés.

Quelle est l'activité de votre association dans un tel contexte ? Son mandat a-t-il évolué ?

Le mandat de l'ACAT n'a pas évolué dans le cadre de cette crise sanitaire : il reste la défense et la promotion du droit d'asile. Nous exerçons notre mandat par le biais d'un travail de plaidoyer et de missions auprès des demandeurs d'asile. C'est ce deuxième volet qui nous a contraints, comme maintes autres associations dans le secteur, à faire évoluer notre mode d'action : alors qu'habituellement, nous tenons deux

permanences hebdomadaires d'aide juridique auprès des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale, depuis le 17 mars nos locaux sont fermés et l'aide juridique que nous fournissons s'effectue à distance, par téléphone ou par voie électronique. Sur le plan humanitaire, des associations de terrain telles qu'Utopia 56, avec qui nous avons lancé la démarche contentieuse, poursuivent leurs actions auprès des exiléEs dans des conditions extrêmement difficiles. La manière dont ces associations

de terrain comblent les manquements de l'État est criante. Par l'action en justice que nous avons décidé de mener, nous demandons à l'État d'endosser pleinement ses responsabilités en préservant le droit d'asile et en assurant une mise à l'abri des exiléEs dans des conditions compatibles avec ce que préconise le Conseil scientifique Covid-19.

*propos recueillis par Robert Pelletier
site du NPA, 22 avril 2020*

(l'ACAT est une association loi 1901 qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort à travers le monde. L'association défend également le droit d'asile et, dans ce cadre, tient une permanence d'aide juridique pour les demandeurEs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale.)

Arrêt de l'accès à l'asile en IDF : l'urgence sanitaire ne peut pas tout justifier

Le tribunal administratif donne raison aux associations

Dès la mise en place de la réforme de 2015 déléguant à l'Ofii l'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile et instaurant le passage obligatoire par les structures de premier accueil (Spadas), des associations ont dénoncé - devant le TA de Paris - le fait qu'en Île-de-France des centaines de personnes étaient mises dans l'impossibilité d'enregistrer leur demande dans le délai légal de trois jours (exceptionnellement dix jours), délai impératif pour les préfetures.

Après de nombreuses requêtes individuelles, plus de 135 condamnations du préfet.

Après plusieurs requêtes portées par un réseau d'associations, 3 condamnations dont une condamnant le principe même de l'organisation de ce système (voir l'historique des condamnations ci-dessous).

Toutes ces décisions, qui condamnent la préfeture de Paris ou les préfetures d'Île-de-France pour atteinte grave et manifestement illégale au droit de demander l'asile, confirment que les dysfonctionnements constatés ne sont en rien la conséquence d'un "afflux massif" et imprévisible de demandes d'asile. En laissant s'installer la pénurie, par le biais d'une sous-traitance insuffisamment équipée et l'instauration de quotas de rendez-vous, les pouvoirs publics assument une politique de maltraitance des demandeurs et demandeuses d'asile.

Cette maltraitance institutionnelle a aujourd'hui franchi un nouveau palier, avec une situation totalement inédite : prenant prétexte de l'épidémie du COVID-19, les services préfectoraux ont progressivement été fermés et l'Ofii a annoncé le 22 mars 2020 qu'il suspendait l'accès à sa plateforme téléphonique, empêchant désormais tout dépôt de demande d'asile en Île-de-France et, par voie de conséquence, toute prise en charge de ceux et celles qu'il lui revient de protéger.

C'est pourquoi le 15 avril, sept organisations et sept demandeurs et demandeuses d'asile ont déposé devant le tribunal administratif de Paris un référé-liberté pour contester cette suspension unilatérale de l'enregistrement des demandes d'asile, sans décision préalable, et exiger sa reprise, la délivrance d'attestations de demande d'asile et, enfin, l'ouverture des droits aux conditions matérielles d'accueil des personnes sollicitant l'asile (notamment l'hébergement et l'allocation).

Hier, le TA de Paris a décidé que le droit d'asile primait et que les autorités mises en cause devaient respecter leurs obligations à l'égard des demandeurs et demandeuses d'asile dans les délais. En effet, il a jugé que le décret du 23 mars 2020 n'avait ni pour objet ni pour effet de permettre aux préfetures de suspendre l'enregistrement des demandes d'asile mais qu'elles devaient au contraire mettre en place les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prescrites. La préfeture a cinq jours pour rétablir le système et l'Ofii doit réouvrir la plate-forme téléphonique sans délai.

Mais que se passera-t-il demain ? Peut-on espérer voir le ministère de l'Intérieur, les préfetures et l'Ofii se conformer à la décision du juge ? On a toutes les raisons d'en douter...

Si cette décision est ignorée une nouvelle fois, nous continuerons sans relâche à nous battre pour que les personnes en attente de protection puissent faire valoir leurs droits !

*signataires : Acat, Ardhis, Droits d'urgence,
Gisti, Kâli, LDH, Utopia 56
22 avril 2020*

A la frontière franco-italienne basse, la lutte contre le Covid-19 ne doit oublier personne !

Lettre ouverte à monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Monsieur le Préfet,

La situation à la frontière franco-italienne de Menton Pont-Saint-Louis fait l'objet depuis plusieurs années d'observations et de régulières dénonciations sur les conditions dans lesquelles sont refoulées les personnes migrantes majeures et mineures.

La Ligue des Droits de l'Homme, Madame Myriam Laïdouni-Denis, Conseillère Régionale Auvergne Rhône Alpes et Administratrice de l'Association Nationale Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), Monsieur Guillaume GONTARD, Sénateur et le Syndicat des Avocats de France que j'ai l'honneur de présider à Nice ont déposé le 20 Novembre 2018 un signalement alertant Monsieur le Procureur de Nice de pratiques illégales affectant plus particulièrement les mineurs.

Nous n'avons jamais été informés de la suite donnée nonobstant la gravité des faits dénoncés, qui dans le même temps, l'étaient également par la CNCDDH, le Défenseur des Droits, le Contrôleur des lieux de privation de libertés, comme par Amnesty International et l'ANAFE.

Dans les mois qui ont suivi, de nouveaux signalements ont été transmis, confortés par les observations régulières faites par de nombreuses associations, qui ont été traités avec le même mépris.

Viennent d'être publiés par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), un rapport de visite réalisée du 23 au 30 Novembre 2018 et la réponse du gouvernement français adressée un an après.

La délégation estimait que les conditions matérielles dans ces locaux pouvaient porter atteinte à la dignité des personnes qui y étaient placées et a formulé une observation sur-le-champ, demandant aux autorités françaises de mettre immédiatement fin à la garde des personnes non-admises au sein des préfabriqués en leur état et de limiter la durée de la garde en salle d'attente à quelques heures et en aucun cas de faire passer la nuit à des personnes dans cette salle.

Il était recommandé aux autorités françaises de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les personnes qui se voient refuser l'entrée sur le territoire français soient effectivement et pleinement informées de l'ensemble de leurs droits, y compris du droit d'accès à un médecin et de bénéficier de l'assistance d'un interprète.

La réponse apportée est peu convaincante et contredite par la réalité constatée jusqu'à peu.

Bien plus, la visite des locaux a été par plusieurs fois refusée aux parlementaires et élus européens qui se sont présentés, ainsi Mesdames OBONO, FAUCILLON, AUBRY et en dernier lieu Monsieur

GONTARD, au motif que lesdits locaux n'étaient pas "des lieux de privation de liberté" concernés par l'article 719 du Code de procédure pénale, mais des lieux de "mise à l'abri" et de "remise".

C'est d'ailleurs fort de cette argumentation, que s'agissant de l'accès à un médecin, les autorités françaises répondaient que les textes ne prévoyaient aucune information à ce sujet, « *la zone de mise à l'abri n'étant pas une zone d'attente dans laquelle effectivement l'information du droit d'accès à un médecin est juridiquement prévue* », réponse dans la situation actuelle particulièrement préoccupante.

En effet, l'émergence d'un nouveau coronavirus, particulièrement contagieux, a été qualifiée d'urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS le 30 Janvier 2020, puis de pandémie le 11 Mars 2020.

Le 17 Mars 2020, des instructions ont été diffusées dans les centres de rétention, insistant sur l'évaluation sanitaire des personnes entrant en rétention et interdisant l'entrée de personnes présentant des symptômes susceptibles de résulter de la maladie, ainsi que l'éloignement des personnes concernées et préconisant des mesures sanitaires.

Dès le 25 Février 2020, la Direction Générale des Etrangers en France a fait savoir aux greffes des juges des libertés et de la détention « *l'arrêt complet des transferts vers l'Italie* ».

Le Premier Ministre, le 18 Mars 2020 (Instruction N° 6149/SG), rappelait que conformément aux lignes directrices de la Commission Européenne, les personnes dont l'état de santé, constaté à l'occasion du contrôle effectué au PPA, justifiait une prise en charge sanitaire immédiate, ne devaient pas faire l'objet d'un refus d'entrée et être dirigées vers des établissements de soins.

Malgré les instructions strictes données et les risques encourus par leur inobservation, les refoulements continuent vers l'Italie, parmi lesquels des mineurs dont la minorité n'a pas été prise en compte.

Le 21 Février 2020, les soussignés Myriam Laïdouni-Denis et Guillaume GONTARD, après que celui-ci ait interpellé lors d'une question au Sénat, Monsieur NUNEZ sur la qualification de ce lieu, se sont rendus à la frontière franco-italienne basse et ont procédé à des observations confortant les craintes déjà émises (en pièce jointe, l'attestation détaillée de Madame Laïdouni-Denis).

Nous avons par ailleurs été informés que pour exemple, dans la nuit du 8 au 9 mars, une vingtaine de personnes ont été maintenues dans les algeccos dont un homme fortement fiévreux...

Le 11 mars, a été expulsé un homme présentant une grande gêne respiratoire et une toux persistante, sans aucun contrôle sanitaire.

Les policiers italiens – lesquels n'interviennent toujours pas sur la séquence 19h30/8h - se contentent de prendre les refus d'entrée et ne procèdent plus à aucun contrôle, les personnes étant donc livrées à elles-mêmes en Italie qu'elles rejoignent à pied.

Le maire de Vintimille et les associations y intervenant s'en sont émus.

Les déclarations de vos services au quotidien Nice-Matin rapportées le 20 Mars 2020, n'apportent aucune dénégation à cette situation de fait particulièrement inquiétante.

En conséquence, les signataires de la présente,

constatant qu'aucune des instructions ne sont observées demandent, au-delà d'obtenir de légitimes explications, le respect des recommandations du CPT, l'abandon de l'utilisation des algeccos et la mise en œuvre d'un dépistage systématique pour dispenser en temps utile soins et suivi.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.

Ligue des Droits de l'Homme &
Syndicat des Avocats de France
06 avril 2020

Du PCF à LREM, des élus demandent une régularisation provisoire des sans-papiers

Une cinquantaine de parlementaires demandent à Édouard Philippe de prendre exemple sur le Portugal. Objectif : des soins pour tous. Le député LREM Aurélien Taché note aussi que le gel des procédures d'asile lié au confinement « *alimente les camps* ».

Il a choisi de s'inspirer du Portugal. « *Leur approche de solidarité humaine m'a interpellé* », confie François-Michel Lambert (ex-LREM), en référence à la décision du ministre de l'intérieur portugais de régulariser provisoirement les sans-papiers. Lancé le 2 avril, l'appel de ce député des Bouches-du-Rhône pour que la France prenne exemple sur son voisin européen vient d'être adressé à Édouard Philippe, mercredi 8 avril, avec la signature de 50 parlementaires, des communistes jusqu'à la majorité.

« *Il s'agit d'être pragmatique* » rappelle la députée Sonia Krimi (LREM), qui a paraphé sans hésiter. « *On doit à la fois porter une attention particulière au personnel médical qui est en cours de régularisation et garantir la santé publique pour ne pas mettre la vie des sans-papiers et la nôtre en danger.* »

« *Les sans-papiers appréhendent d'aller se faire soigner et se cachent*, abonde Olivier Faure, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale et signataire. « *On ne doit pas attendre qu'il y ait des cas graves, avec le risque d'augmenter les foyers épidémiques.* »

Pour A.Taché, à "l'aile gauche" de LREM, la crise sanitaire doit permettre de s'interroger sur la politique migratoire de la France. « *J'ai signé après avoir hésité à cause du côté provisoire de la mesure, avance l'élu, auteur d'un rapport sur la politique d'intégration des étrangers en 2018. Les sans-papiers sont dans un entre-deux insupportable et cette crise le révèle de manière forte : ils construisent leur vie en France mais restent dans une précarité terrible sans pouvoir travailler, se loger ou se soigner comme les autres. On a besoin d'un acte fort.* »

Près de 300 000 sans-papiers vivent sur le territoire français. Aboubakar en fait partie. À 36 ans, cet Ivoirien vit dans un squat à Aubervilliers et a monté le

collectif Schaeffer, qui milite pour l'égalité des droits. Ils sont 150 à occuper le hangar d'un ancien magasin qu'ils ont réaménagé avec des cloisons. Mais certains sont encore à quatre dans une "chambre". Pour se laver, un seul robinet à disposition : l'eau froide qui en sort doit être chauffée à l'aide d'une bouilloire ou d'une marmite.

« *On a eu la visite de Médecins du Monde qui nous a examinés et expliqué les gestes barrières.* » La grande majorité des résidents n'a pas l'Aide médicale d'État (AME). D'autant que pour en bénéficier, un nouveau délai de trois mois de séjour irrégulier en France est imposé depuis un décret paru fin décembre 2019. Si l'un d'entre eux tombait malade, il devrait appeler le Samu ou se rendre au Pass (permanence d'accès aux soins) de l'hôpital le plus proche. « *Mais aux urgences, c'est une tout autre réalité* », tempère Aboubakar.

« *Comment envisager de sortir du confinement si on a 300 000 personnes qui n'ont pas eu accès aux soins et peuvent être malades ?* », interroge le député Hubert Julien-Laferrière (ex-LREM), signataire de l'appel. Pour faire de la prévention, Aboubakar a collé des affiches à l'entrée du squat. Il constate que ses camarades, qui ont souvent un emploi non déclaré dans le BTP, le ménage ou la sécurité, ne travaillent plus. « *On a peur d'être contrôlés dehors même avec une attestation. J'ai conseillé à tous de ne pas sortir, sauf urgence.* » Il suit de près et salue l'initiative des parlementaires français. « *Il faut nous régulariser, même temporairement, si cela peut nous permettre d'avoir le même droit à l'accès aux soins* ».

L'autre inquiétude concerne les demandeurs d'asile, qui étaient un peu plus de 132 000 en France en 2019, confrontés à la fermeture des services publics. Ces derniers sont incapables d'enregistrer les demandes

« *Retarder la procédure, c'est retarder l'accès à l'hébergement [de droit – ndr], aux soins. Cela alimente aussi les camps* », regrette Aurélien Taché. « *C'est la première fois en 60 ans que le système d'asile est ge-*

lé, assure Gérard Sadik, responsable asile à la Cimade, association de défense des droits des étrangers. *Certains ont réussi à se faire enregistrer avant le 13 mars et ont une attestation.* » D'autres n'ont pas pu, et ceux qui l'ont fait in extremis n'ont pas toujours vu leurs droits ouverts.

Pour l'ancien directeur de l'Ofpra Pascal Brice (l'office chargé d'accorder ou non le statut de réfugié), c'est d'abord un droit constitutionnel non mis en œuvre. « *Personne ne doit être livré à lui-même et plus encore dans la période que nous traversons* », souligne-t-il. Si la régularisation reste une option à ses yeux, il suggère la mise en place d'un système d'accès minimum et allégé à la demande d'asile. « *Cela pourrait se faire à travers un guichet unique, un accueil individuel ou une procédure dématérialisée.* » D'après Gérard Sadik, c'est déjà le cas à Lille : 600 personnes vulnérables ont enregistré leur demande la semaine passée alors que la préfecture est officiellement fermée.

Dans sa logique de durcissement de l'accès aux soins pour les étrangers, le gouvernement a adopté un autre décret fin 2019 visant à imposer un délai de carence inédit de trois mois pour les demandeurs d'asile avant l'ouverture de leurs droits à l'assurance maladie (PUMa). « *C'était déjà une ineptie, ça l'est d'autant plus aujourd'hui* », alerte Christian Reboul, référent migration à Médecins du Monde (MDM).

Cette entrave à l'accès aux soins et à la médecine de ville favorise la convergence vers l'hôpital public, déjà sous tension avant la pandémie. « *Nous avons demandé l'abrogation du décret car la santé des personnes et la santé publique doivent primer. Le délai de carence pour les Français de l'étranger [qui se rapatrient - ndlr] a été supprimé, lui, dans le projet de loi d'urgence sanitaire* », souligne-t-il, dénonçant le "no man's land" dans lequel ce public se retrouve.

Le 17 mars déjà, Jean-Michel Clément, député inscrit au groupe Libertés et territoires après avoir claqué la porte de LREM, interpellait le gouvernement et demandait que cette mesure soit différée au vu du contexte. « *Avec ou sans papiers, le coronavirus ne fait pas la différence. La régularisation provisoire est un moyen de montrer que l'on s'intéresse à ces personnes au moment où les services de l'État sont anesthésiés* », argue l'élu de la Vienne, qui a adressé un courrier à la préfecture de son département où il liste les problématiques rencontrées par les usagers.

Car malgré la décision du ministère de l'intérieur de

prolonger de trois mois la durée de validité des documents de séjour pour les étrangers en situation régulière, beaucoup voient leur droit de travailler ou leurs droits sociaux remis en doute. Pour Kahina, la situation est critique. Avec un récépissé expiré au lendemain du confinement, cette auto-entrepreneuse maghrébine se retrouve sans APL ni prime d'activité alors qu'elle est au chômage depuis la crise. Sa complémentaire santé expire en juin. « *Je suis allée à la préfecture mais c'était fermé. Cela me bloque pour tout, je n'ai pas de quoi payer mon loyer.* » Elle tente de joindre la Caisse d'allocations familiales depuis des jours, en vain.

« *J'avais rendez-vous le 20 mars pour récupérer mon titre à la préfecture de Paris, raconte Ramy, un étudiant algérien. Mon récépissé n'est plus valable. Je devais télétravailler mais je n'ai pas pu obtenir l'autorisation provisoire de travail sans mes papiers.* » Cylia, une autre étudiante étrangère, se trouve elle aussi avec un récépissé périmé depuis fin mars. « *J'étais aide-ménagère pour les personnes âgées, j'ai été congédiée par ma boîte car mon titre avait expiré.* » Une aberration à l'heure où ce public a plus que jamais besoin d'être accompagné.

S'appuyant sur un communiqué de l'OMS qui rappelle l'importance d'une "approche inclusive" pour « *protéger les droits de chaque individu à la vie et à la santé* », le député François-Michel Lambert (Libertés et Territoires) appelle le gouvernement à ses responsabilités. « *Ces situations ne m'étonnent pas, le virus n'a pas de frontière administrative. Il faut inclure toutes les personnes qui sont sur notre sol.* » Et Christian Reboul (MDM) de compléter : « *La régularisation provisoire est intéressante car le droit au séjour est un déterminant pour le droit à la santé. Mais cela doit être une première pierre pour le jour d'après.* »

Hubert Julien-Lafferrière, économiste de profession, pense aussi à l'après Covid-19. « *Nous aurons besoin d'eux pour les secteurs sous tension dans une économie de reconstruction.* » Si le patron de LREM, Stanislas Guerini, a balayé l'idée de François-Michel Lambert, ce dernier espère être entendu plus haut. « *C'est une posture politicienne sans réflexion. Je suis sûr qu'Édouard Philippe apportera une réponse intelligente* », espère-t-il. Le temps presse.

Nejma Brahim
Mediapart, 08 avril 2020

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, le Père Léon Gahier, Capucin de la Famille des Franciscains et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 26 mai 2019